

STRUCTURES D'ACCUEIL

RESTAURANT SCOLAIRE (+ 1,5 %)

REPAS

Enfants domiciliés dans la commune

Modification de la base du revenu mensuel pour la 1^{ère} et la 2^{ème} tranche de ressources.

Tranches de ressources	Repas 2018	Repas majoré 2018
0-1600 €	2,72 €	3,22 €
1601-2100 €	2,88 €	3,38 €
2101-2625 €	3,01 €	3,51 €
2626-3150 €	3,18 €	3,68 €
3151-4200 €	3,33 €	3,83 €
4201-5250 €	3,56 €	4,06 €
> 5250 €	3,82 €	4,32 €

Enfants domiciliés hors commune

	Repas 2018	Repas majoré 2018
Tarif unique	3,82 €	4,32 €

REPAS ADULTE

	Repas 2018
Adulte (repas pris sur place)	6,08 €
Adulte (repas porté à la Maison de retraite des Religieuses)	6,80 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE (+ 1,5 %)

MATIN

Enfants domiciliés dans la commune

Modification de la base du revenu mensuel pour la 1^{ère} et la 2^{ème} tranche de ressources.

Création du tarif matin majoré.

Tranches de ressources	Matin 2018	Matin majoré 2018
0-1600 €	0,96 €	1,11 €
1601-2100 €	1,06 €	1,23 €
2101-2625 €	1,11 €	1,29 €
2626-3150 €	1,16 €	1,35 €
3151-4200 €	1,22 €	1,42 €
4201-5250 €	1,27 €	1,47 €
> 5250 €	1,33 €	1,54 €

Enfants domiciliés hors commune

	Matin 2018	Matin majoré 2018
Tarif unique	1,33 €	1,54 €

SOIR

Enfants domiciliés dans la commune

Modification de la base du revenu mensuel pour la 1^{ère} et la 2^{ème} tranche de ressources.
Création du tarif soir majoré.

Tranches de ressources	Soir 2018	Soir majoré 2018
0-1600 €	1,31 €	1,52 €
1601-2100 €	1,38 €	1,60 €
2101-2625 €	1,46 €	1,69 €
2626-3150 €	1,53 €	1,77 €
3151-4200 €	1,60 €	1,86 €
4201-5250 €	1,70 €	1,97 €
> 5250 €	1,79 €	2,08 €

Enfants domiciliés hors commune

	Soir 2018	Soir majoré 2018
Tarif unique	1,79 €	2,08 €

ACCUEIL DE LOISIRS A LA MAISON DE L'ENFANCE (+1,5 %)

JOURNEE

Etienne CHEREAU explique que la CAF demande aux communes de faire un effort supplémentaire sur la première tranche afin de rendre plus accessible l'accueil aux familles modestes.

Enfants domiciliés dans la commune

Modification de la base du revenu mensuel pour la 1^{ère} et la 2^{ème} tranche de ressources.
Création du tarif journée majorée.

Tranches de ressources	Tarif journée 2018 (repas inclus)	Tarif journée majorée 2018 (repas inclus)
0-1600 €	5,74 €	6,66 €
1601-2100 €	8,07 €	9,36 €
2101-2625 €	9,77 €	11,33 €
2626-3150 €	11,51 €	13,35 €
3151-4200 €	12,08 €	14,01 €
4201-5250 €	13,24 €	15,36 €
> 5250 €	15,53 €	18,01 €

Enfants domiciliés hors commune

	Tarif journée 2018 (repas inclus)	Tarif journée majorée 2018 (repas inclus)
Tarif unique	19,19 €	22,26 €

1/2 JOURNEE (SANS REPAS)

Enfants domiciliés dans la commune

Modification de la base du revenu mensuel pour la 1^{ère} et la 2^{ème} tranche de ressources.
Création du tarif ½ journée majorée sans repas.

Tranches de ressources	Tarif ½ journée 2018 (sans repas)	Tarif ½ journée majorée 2018 (sans repas)
0-1600 €	1,28 €	1,48 €
1601-2100 €	4,03 €	4,67 €
2101-2625 €	4,88 €	5,66 €
2626-3150 €	5,74 €	6,66 €
3151-4200 €	6,05 €	7,02 €
4201-5250 €	6,62 €	7,68 €
> 5250 €	7,75 €	8,99 €

Enfants domiciliés hors commune

	Tarif ½ journée 2018 (sans repas)	Tarif ½ journée majorée 2018 (sans repas)
Tarif unique	9,60 €	11,14 €

1/2 JOURNEE (AVEC REPAS)

Enfants domiciliés dans la commune

Modification de la base du revenu mensuel pour la 1^{ère} et la 2^{ème} tranche de ressources.
Création du tarif ½ journée majorée avec repas.

Tranches de ressources	Tarif ½ journée 2018 (avec repas)	Tarif ½ journée majorée 2018 (avec repas)
0-1600 €	4,00 €	4,64 €
1601-2100 €	6,91 €	8,02 €
2101-2625 €	7,90 €	9,16 €
2626-3150 €	8,92 €	10,35 €
3151-4200 €	9,38 €	10,88 €
4201-5250 €	10,18 €	11,81 €
> 5250 €	11,57 €	13,42 €

Enfants domiciliés hors commune

	Tarif ½ journée 2018 (avec repas)	Tarif ½ journée majorée 2018 (avec repas)
Tarif unique	13,42 €	15,57 €

ACCUEIL DE LOISIRS EN SEJOUR EXTERIEUR (+1,5 %)

Enfants domiciliés dans la commune

Modification de la base du revenu mensuel pour la 1^{ère} et la 2^{ème} tranche de ressources.

Tranches de ressources	Tarif journée camp 2018
0-1600 €	9,72 €
1601-2100 €	13,61 €
2101-2625 €	16,52 €

2626-3150 €	19,45 €
3151-4200 €	20,41 €
4201-5250 €	22,36 €
> 5250 €	26,26 €

Enfants domiciliés hors commune

	Tarif journée camp 2018
Tarif unique	30,54 €

Procédure en cas de retard

En cas de retards répétés (3 retards sur une année scolaire par famille), il sera appliqué une pénalité de 5 € par 15 minutes, à partir du 4^{ème} retard au-delà des heures de fermeture des accueils de loisirs. Il est précisé qu'un courrier est adressé à la famille à chaque retard, rappelant le règlement des accueils de loisirs.

CARRE D'AS (ESPACE JEUNES)

Evolution de la tarification et modification de la participation financière pour les activités organisées par l'espace jeunes.

ACTIVITES A L'ANNEE

Droit d'inscription permettant d'accéder aux activités : 16 €. Cette adhésion est valable de janvier à décembre.

Participation financière aux activités payantes organisées par l'espace jeunes :

- 1) Coût réel de l'activité inférieur ou égal à 28 € : participation financière de 50 % du coût de l'activité.
- 2) Coût réel de l'activité supérieur à 28 € : application d'une tarification modulée en fonction des ressources :

- ✓ participation financière de 14 € pour la 1^{ère} tranche,
- ✓ participation financière de 50 % du coût de l'activité pour 5 autres tranches et coût réel de l'activité pour la tranche > 5250 € et hors commune.

Enfants domiciliés dans la commune

Tranches de ressources	Participation financière
0-1600 €	14 €
1601-2100 €	50 % du coût de l'activité
2101-2625 €	
2626-3150 €	
3151-4200 €	
4201-5250 €	
> 5250 €	Coût réel de l'activité

Enfants domiciliés hors commune

	Participation financière
Tarif unique	Coût réel de l'activité

SEJOUR

Enfants domiciliés dans la commune

Tranches de ressources	Tarif séjour 2018	
0-1600 €	- 30 % du tarif de la tranche 2	Tarif plafonné à 14 € par jour
1601-2100 €	- 15 %	- 30 %
2101-2625 €	- 15 %	
2626-3150 €	Tarif médian	+ 35 %
3151-4200 €	+ 5 %	
4201-5250 €	+ 10 %	
> 5250 €	+ 20%	

Enfants domiciliés hors commune

	Tarif séjour 2018
Tarif unique	Tarif identique tranche > 5250 €